

Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse

Rapport trimestriel des montants mensuels et données de juillet à septembre 2012

Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime de rentes du Québec (RRQ)

Type de prestations	Nouvelles prestations Montant maximal (2012)		Nombre de prestations mars 2012		Montants versés mars 2012	
	RPC	RRQ	RPC	RRQ	RPC	RRQ
Retraite (à l'âge de 65 ans)*	986,67 \$	986,67 \$	4 128 847	1 485 622	2 166,6 M\$	700,3 M\$
Invalidité	1 185,50 \$	1 185,47 \$	329 315	70 784	277,3 M\$	65,3 M\$
Survivant – moins de 65 ans	543,82 \$	(voir note 1)	237 475	76 333	89,4 M\$	49,7 M\$
Survivant – 65 ans et plus	592,00 \$	592,00 \$	811 690	279 313	249,4 M\$	85,8 M\$
Total – prestations de survivant			1 049 165	355 646	338,8 M\$	135,5 M\$
Enfant de cotisant invalide	224,62 \$	71,32 \$	87 491	7 628	19,7 M\$	0,8 M\$
Enfant de cotisant décédé	224,62 \$	224,62 \$	73 220	15 126	16,4 M\$	3,4 M\$
Décès (prestation maximale - paiement unique)	2 500,00 \$	2 500,00 \$	13 831	3 719	31,4 M\$	9,2 M\$
Total – prestations du RPC et du RRQ			5 681 869	1 938 525	2 850,2 M\$	914,5 M\$
Prestations combinées						
• survivant/retraite (retraite à 65 ans)	986,67 \$	986,67 \$	730 089	228 440	545,9 M\$	154,1 M\$
• survivant/invalidité	1 185,50 \$	Sans objet	14 696	2 553	14,3 M\$	2,8 M\$
Total – prestations combinées			744 785	230 993	560,2 M\$	156,9 M\$

* Dès janvier 2012, toute personne âgée de 60 à 65 ans travaillant à l'extérieur du Québec et recevant une prestation de retraite du RPC ou du RRQ, devra verser des cotisations au RPC qui seront appliquées à la prestation après-retraite. Cependant, les personnes âgées d'au moins 65 ans, mais de moins de 70 ans, peuvent choisir de ne pas verser ces cotisations. Elles recevront la prestation après-retraite automatiquement dès 2013, si elles sont admissibles. Pour plus de renseignements, consultez le site Web de Service Canada au www.servicecanada.gc.ca/changementsrpc.

Montants des prestations d'invalidité et de survivant

	Montant uniforme	Partie liée aux gains	Total
RPC, prestations d'invalidité	445,50 \$	740,00 \$	1 185,50 \$
RPC, prestations de survivant – moins de 65 ans	173,82 \$	370,00 \$	543,82 \$
RRQ, prestations d'invalidité	445,47 \$	740,00 \$	1 185,47 \$

Note 1 – Détail des prestations du RRQ

RRQ, prestations de survivant – moins de 45 ans			
• non invalide, sans enfant	114,09 \$	370,00 \$	484,09 \$
• non invalide, avec enfant	413,62 \$	370,00 \$	783,62 \$
• invalide	445,47 \$	370,00 \$	815,47 \$
RRQ, prestations de survivant – 45 à 64 ans	445,47 \$	370,00 \$	815,47 \$

Calcul du montant maximal mensuel des nouvelles prestations du RPC

Retraite :	25 % du 1/12 de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) des cinq dernières années
Invalidité :	(prestation de retraite x 0,75) + montant uniforme (445,50 \$)
Survivant :	<ul style="list-style-type: none"> • moins de 65 ans : (prestation de retraite x 0,375) + montant uniforme (173,82 \$) • 65 ans et plus : prestation de retraite x 0,60

Légende : M\$ = millions de dollars

Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse

Rapport trimestriel des montants mensuels et données de juillet à septembre 2012

Sécurité de la vieillesse (SV)

Type de prestations	Juillet à septembre 2012			Mars 2012	
	Montant maximal ¹	Revenu annuel limite ²	Revenu annuel limite pour les prestations complémentaires ²	Nombre de prestations	Montant versé
Pension de la Sécurité de la vieillesse ³	544,98 \$	Sans objet		5 011 977	2 556,9 M\$
Supplément de revenu garanti (SRG)					
• Célibataire	738,96 \$	16 512 \$	4 496 \$	1 023 088	503,6 M\$
• Époux/conjoint de fait d'une personne qui :					
• ne reçoit pas de pension de la SV	738,96 \$	39 600 \$	8 992 \$	88 418	41,3 M\$
• reçoit une pension de la SV	489,98 \$	21 840 \$	7 456 \$	543 477	168,2 M\$
• reçoit l'Allocation	489,98 \$	39 600 \$ ⁴	7 456 \$	63 080	25,3M\$
Total – SRG				1 718 063	738,4 M\$
Allocation	1 034,96 \$	30 576 \$	7 456 \$	63 076	26,3 M\$
Allocation au survivant	1 158,69 \$	22 248 \$	4 496 \$	29 684	19,1 M\$
Total – Allocation et Allocation au survivant				92 760	45,4 M\$

¹ Le montant maximal inclut les prestations complémentaires au SRG et aux Allocations. Pour plus de renseignements, consultez le site Internet de Service Canada au www.servicecanada.gc.ca/aines.

² Les revenus annuels limites n'incluent pas la pension de la SV et les premiers 3 500 \$ de revenus d'emploi.

³ Le niveau de remboursement de la pension de la SV en 2012 se situe entre 69 562 \$ et 112 966 \$.

⁴ L'Allocation cesse d'être payée à 30 576 \$ et le SRG cesse d'être payé à 39 600 \$.

SV – Dépenses prévues en 2012-2013

SV	SRG	Allocations	Total
30 574 M\$	9 004 M\$	563 M\$	40 141 M\$

RPC et RRQ – Autres statistiques

	RPC	RRQ
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) (2012)	50 100,00 \$	50 100,00 \$
Exemption de base annuelle (2012)	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Cotisation maximale des employés/employeurs	(4,95 %) 2 306,70 \$	(5,025 %) 2 341,65 \$
Cotisation maximale des travailleurs autonomes	(9,9 %) 4 613,40 \$	(10,05 %) 4 683,30 \$
Solde du compte (décembre 2011)	155 070 M\$	35 235 M\$
Cotisations (2011-2012)	38 250 M\$	11 172 M\$
Nombre de cotisants (2009)	12,6 M	3,8 M
Taux d'indexation (janvier 2012)	2,8 %	2,8 %

RPC et RRQ – Dépenses prévues en 2012–2013

RPC	RRQ
35 814 M\$	11 459 M\$

Légende : M\$ = millions de dollars

En vigueur en juillet 2012